

Date de génération de ce justificatif : 13/03/2025

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

CAMPING LES MOUETTES – Constitution de société

Référence : L029541

Départements de publication : Côtes d'Armor

Annonce légale publiée le 31 janvier 2025 sur paysan-breton.fr

Evènement(s) : Constitution de société

AVIS DE CONSTITUTION Il a été constitué sans activité une société par acte sous signature privé, en date du 20.01.2025, à SAINT-BRIEUC. Dénomination : CAMPING LES MOUETTES. Forme : Société par actions simplifiée. Objet : l'exploitation de campings, les prestations para hôtelières, la restauration rapide, la vente de boissons à consommer sur place et à emporter, de produits d'épicerie, de confiseries, de glaces, la vente de cartes postales, timbres et cartes téléphoniques, la pannerie, l'exploitation de jeux, l'exploitation de laveries, la location de vélos, la commercialisation de mobil-homes, chalets, caravanes et matériels de camping, et plus généralement tous investissements et toutes opérations quelconques se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, et devant en permettre ou en faciliter la réalisation. Durée de la société : 99 ans. Capital social fixe : 1000 euros Cession d'actions et agrément : Libre entre associés uniquement. Siège social : 4, rue de la ville Ernault, 22190 PLERIN. La société sera immatriculée au RCS SAINT-BRIEUC. Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : dans les conditions statutaires et légales. Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Tout actionnaire peut participer aux assemblées : chaque action donne droit à une voix. Monsieur Christian HUREL et Madame Catherine HUREL, demeurant ensemble 53, Rue Reine Astrid 22000 St Briec, ont été nommés respectivement Président et Directeur Général. Pour avis. Le Président

[Consulter cette annonce en ligne](#)

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE
